

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée et tenue par visioconférence le 19 avril 2021 à 18 h 35.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, madame Julie Moreau, monsieur Maxime Bélanger et madame Rachel Landry, substitut conseiller de Ville d'Estérel. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Étaient absents, le conseiller monsieur Joseph Dydzak, substitué par madame Rachel Landry aux présentes et le conseiller, monsieur Raymond St-Aubin.

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture et constatation du quorum.**
2. **Adoption de l'ordre du jour.**
3. **Approbation de procès-verbaux**
 - a) Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue par visioconférence le 4 mars 2021 à 19 h.
4. **Administration, finances et qualité des services**
 - a) Rapports des responsables de comité.
 - b) Dépôt du certificat de la procédure d'enregistrement du règlement d'emprunt # AG-046A-2021 modifiant le règlement d'emprunt # AG-046-2019.
 - c) Dépôt du projet de règlement, présentation et avis de motion du règlement # AG-033-2015-A06 modifiant le règlement # AG-033-2015 concernant le service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite – Estérel, ses interventions et la prévention des incendies pour préciser aux articles 4.1.7 et 4.1.8 pour y apporter des précisions sur le responsable des feux en plein air et à ciel ouvert.
 - d) Dépôt du projet de règlement, présentation et avis de motion du règlement d'emprunt # AG-050-2021 décrétant une dépense au montant de 188 400 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de réparations au Pavillon Violette-Gauthier au 70, chemin Masson.
 - e) Approbation de paiement du décompte # 1 à A. Desormeaux Excavation – Installation de pieux au quai municipal – Dossier # TP-202101-05.
5. **Sécurité civile et sécurité incendie**
 - a) Rapports des responsables de comités.
 - b) Acceptation de démission de M. Philippe Baron, directeur adjoint au Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel.
 - c) Dépôt du rapport d'activités (Bilan) des actions 2020 relatives au schéma de couverture de risques en vigueur.
 - d) Modification de la résolution # AG-1090-12-2020 - Achat de remorque fermée MAXXFORCE 2021 pour opérations de sauvetage – Changement de fabricant.
 - e) Acceptation de démission de M. Jean-Pierre Lecquérêt, membre directeur de sécurité civile.
6. **Réseau artériel**
 - a) Rapports des responsables de comités.
7. **Communications, culture et promotion touristique**
 - a) Rapports des responsables de comités.
8. **Correspondance**
9. **Affaires nouvelles**
 - a) Dossier Camion # 35 Ford F-150 2013 à réparer.
10. **Période de questions.**
11. **Levée de la séance.**

AG-1111-04-2021

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente, madame Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 7 membres.

ATTENDU le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets qui renouvellent et prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit # 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, # 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, # 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, # 460-2020 du 15 avril 2020 jusqu'au 24 avril 2020, # 478-2020 du 22 avril 2020 jusqu'au 29 avril 2020, # 483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, # 501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, # 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, # 531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020, # 544-2020 du 27 mai 2020 jusqu'au 3 juin 2020, # 572-2020 du 3 juin 2020 jusqu'au 10 juin 2020, # 593-2020 du 10 juin 2020 jusqu'au 17 juin 2020, # 630-2020 du 17 juin 2020 jusqu'au 23 juin 2020, # 667-2020 du 23 juin 2020 jusqu'au 30 juin 2020, # 690-2020 du 30 juin 2020 jusqu'au 8 juillet 2020, # 717-2020 du 8 juillet 2020 jusqu'au 15 juillet 2020, # 807-2020 du 15 juillet 2020 jusqu'au 22 juillet 2020, # 811-2020 du 22 juillet 2020 jusqu'au 29 juillet 2020, # 814-2020 du 29 juillet 2020 au 5 août 2020, # 815-2020 du 5 août 2020 au 12 août 2020, # 818-2020 du 12 août 2020 au 19 août 2020, # 845-2020 du 19 août 2020 jusqu'au 26 août 2020, # 895-2020 du 26 août 2020 jusqu'au 2 septembre 2020, # 917-2020 du 2 septembre 2020 au 9 septembre 2020 # 925-2020 du 9 septembre 2020 au 16 septembre 2020, # 948-2020 du

16 septembre 2020 jusqu'au 23 septembre 2020, # 965-2020 du 23 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, # 1020-2020 du 30 septembre 2020 jusqu'au 6 octobre 2020, # 1023-2020 du 7 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2020, # 1051-2020 du 14 octobre 2020 jusqu'au 21 octobre 2020, # 1094-2020 du 21 octobre 2020 jusqu'au 28 octobre 2020, # 1113-2020 du 28 octobre 2020 jusqu'au 4 novembre 2020, # 1150-2020 du 4 novembre 2020 jusqu'au 11 novembre 2020, # 1165-2020 du 11 novembre 2020 jusqu'au 18 novembre 2020, # 1210-2020 du 18 novembre 2020 jusqu'au 25 novembre 2020, # 1242-2020 du 25 novembre 2020 jusqu'au 2 décembre 2020, # 1272-2020 du 2 décembre 2020 jusqu'au 9 décembre 2020 et # 1308-2020 du 9 décembre 2020 jusqu'au 16 décembre 2020 ; # 1351-2020 du 16 décembre 2020 jusqu'au 23 décembre 2020 ; # 1418-2020 du 23 décembre 2021 jusqu'au 1^{er} janvier 2021 ; # 1420-2020 du 30 décembre 2020 jusqu'au 8 janvier 2021 ; # 1-2021 du 8 janvier 2021 jusqu'au 15 janvier 2021 et # 3-2021 du 13 janvier 2021 jusqu'au 22 janvier 2021, # 31-2021 du 20 janvier 2021 jusqu'au 29 janvier 2021, # 59-2021 du 27 janvier 2021 jusqu'au 5 février 2021, # 89-2021 du 3 février 2021 jusqu'au 12 février 2021 ; # 103-2021 du 10 février 2021 jusqu'au 19 février 2021 ; # 124-2021 du 17 février 2021 jusqu'au 26 février 2021, # 141-2021 du 24 février 2021 jusqu'au 5 mars 2021, # 176-2021 du 3 mars 2021 jusqu'au 12 mars 2021, # 204-2021 du 10 mars 2021 jusqu'au 19 mars 2021, # 243-2021 du 17 mars 2021 jusqu'au 26 mars 2021, # 291-2021 du 24 mars 2021 jusqu'au 2 avril 2021, # 489-2021 du 31 mars 2021 jusqu'au 9 avril 2021, # 525-2021 du 7 avril 2021 jusqu'au 16 avril 2021 et # 555-2021 du 14 avril 2021 jusqu'au 23 avril 2021

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU le décret # 223-2020 du 24 mars 2020 qui prévoit diverses mesures pour protéger la santé de la population ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-029 du 26 avril 2020 portant sur une modification de l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 à l'effet que, dans le contexte actuel de l'état d'urgence sanitaire temporaire, la séance doit dorénavant être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont été préalablement avisés de la tenue de la présente séance par convocation par voie de courriel et convocation spéciale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue par visioconférence (via plateforme Zoom) dont l'enregistrement sera diffusé dès que possible sur le site Internet municipal.

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence et au téléphone.

QUE la population soit invitée à se joindre à ce conseil lors de la période de questions via la plateforme Zoom et que l'invitation demeure sur le site Internet municipal pour transmettre leurs questions au conseil via courriels adressés à la Ville au gdciaire@lacmasson.com.

AG-1112-04-2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance ordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX

AG-1113-04-2021

3. a) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 4 MARS 2021 À 19 H.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue par visioconférence (via plateforme Zoom) par l'effet des directives du gouvernement provincial contre la pandémie du coronavirus le jeudi 4 mars 2021 à 19 h dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 4 mars 2021 à 19 h soit et est approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION, FINANCES ET QUALITÉ DES SERVICES.

4. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La présidente, madame Gisèle Dicaire, fait rapport au conseil.

La conseillère, madame Julie Moreau, fait rapport au conseil.

La conseillère substitut Estérel, madame Rachel Landry, fait rapport au conseil.

4. b) DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # AG-046A-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT # AG-046-2019.

Ce conseil prend acte du dépôt par la greffière, madame Judith Saint-Louis, conformément à la procédure édictée à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, modifiée par la procédure spéciale écrite dans le cadre de la procédure d'enregistrement temporaire implantée pendant l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19 (coronavirus), le certificat des résultats de la procédure écrite d'enregistrement des personnes habiles à voter de l'ensemble de l'agglomération tenue sur une durée de 15 jours entre le 6 mars 2021 et le 20 mars 2021 pour le règlement d'emprunt # AG-046A-2021 modifiant l'objet et le montant du règlement # AG-046-2019 et décrétant une dépense au montant de 355 600 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de réfection du quai municipal et du débarcadère, pour un montant additionnel de 124 600 \$.

Ce dernier atteste l'approbation des personnes habiles à voter du règlement, aucune demande n'ayant été enregistrée sur un nombre minimal de 335 pour exiger un référendum.

4. c) DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT, PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT # AG-033-2015-A06 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # AG-033-2015 CONCERNANT LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL, SES INTERVENTIONS ET LA PRÉVENTION DES INCENDIES POUR PRÉCISER AUX ARTICLES 4.1.7 ET 4.1.8 POUR Y APPORTER DES PRÉCISIONS SUR LE RESPONSABLE DES FEUX EN PLEIN AIR ET À CIEL OUVERT.

La mairesse, madame Gisèle Dicaire, dépose le projet de règlement # AG-033-2015-A06 modifiant le règlement # AG-033-2015 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies pour préciser aux articles 4.1.7 et 4.1.8 pour y apporter des précisions sur le responsable des feux en plein air et à ciel ouvert ;

Elle explique qu'après revue de la réglementation actuelle suivant la défense de constat délivré et des procédures en Cour municipale, il est requis d'y modifier les articles 4.1.7 et 4.1.8 pour y préciser également à ces articles que le responsable doit demeurer sur les lieux tant et aussi longtemps que le feu n'est pas complètement éteint ; et que le responsable doit avoir, en tout temps, des moyens d'extinction compatibles avec la dimension du feu, tels que boyau d'arrosage armé, pelle, extincteur et machinerie lourde pour les gros travaux de déboisement.

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation. Compte tenu des mesures applicables à la pandémie, une copie du projet de règlement sera également disponible sur le site Internet.

La mairesse, madame Gisèle Dicaire, donne avis de motion qu'un règlement # AG-033-2015-A06 modifiant le règlement # AG-033-2015 concernant le Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, ses interventions et la prévention des incendies pour préciser aux articles 4.1.7 et 4.1.8 pour y apporter des précisions sur le responsable des feux en plein air et à ciel ouvert sera présenté pour étude et adoption à une séance subséquente.

4. d) DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT, PRÉSENTATION ET AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # AG-050-2021 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE AU MONTANT DE 188 400 \$ ET UN EMPRUNT AU MÊME MONTANT AFIN DE FINANCER LES COÛTS DES TRAVAUX DE RÉPARATIONS AU PAVILLON VIOLETTE-GAUTHIER AU 70, CHEMIN MASSON.

La mairesse, madame Gisèle Dicaire, procède au dépôt et à la présentation du projet de règlement # AG-050-2021 décrétant une dépense au montant de 188 400 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de réparations au Pavillon Violette-Gauthier au 70, chemin Masson.

Les travaux visés se détaillent plus particulièrement, mais non limitativement, comme suit :

- 1) Démolition et reconstruction de la terrasse (la terrasse est un aménagement situé sur le toit : plancher de bois, parapet, clôture de protection en périphérie) et du toit (remplacement de la charpente en bois du toit et refaire la membrane étanche). Finir le plafond par des panneaux de finition mobiles. Réparations des murs en gypse, joints tirés et peints.
- 2) Remplacer le panneau électrique et rebrancher les fils électriques au nouveau panneau. Remplacer l'éclairage existant par un éclairage au DEL.
- 3) Remplacer le drain de toit et re-isoler les conduites d'aqueduc et d'égout à l'intérieur du bâtiment.

Le montant de l'emprunt sera payable à l'ensemble de l'agglomération par quotes-parts sur une période de 20 ans.

La répercussion annuelle de ce règlement sur le service de la dette de chacune des municipalités liées est de 9 559 \$ calculé pour Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson soit un montant de taxes municipales pour cet ouvrage projeté de 3.68 \$ par propriété (montant estimé plus ou moins à recalculer une fois les dépenses effectivement réalisées et basé sur une valeur d'évaluation moyenne de 262 516 \$) ; et annuellement de 4 924 \$ pour la Ville d'Estérel ce qui représente 10.28 \$ par propriété (montant estimé plus ou moins à recalculer une fois les dépenses effectivement réalisées et basé sur une valeur d'évaluation moyenne de 742 344 \$).

Toute personne désirant obtenir une copie du règlement pourra en faire la demande au responsable de l'accès aux documents et une copie sera accessible lors de son adoption pour consultation. Compte tenu des mesures applicables à la pandémie, une copie du projet de règlement sera également disponible sur le site Internet.

La mairesse, madame Gisèle Dicaire, donne avis de motion qu'un règlement # AG-0502021 décrétant une dépense au montant de 188 400 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de réparations au Pavillon Violette-Gauthier au 70, chemin Masson sera présenté pour étude et adoption à une séance subséquente.

AG-1114-04-2021

4. e) APPROBATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE # 1 À A. DESORMEAUX EXCAVATION – INSTALLATION DE PIEUX AU QUAI MUNICIPAL – DOSSIER # TP-202101-05.

ATTENDU le règlement d'emprunt # AG-046-2019 décrétant une dépense et un emprunt au même montant de 231 000 \$ pour la réfection du quai municipal et du débarcadère au lac Masson ;

ATTENDU la résolution # AG-1100-02-2021 prise le 15 février 2021 par laquelle ce conseil attribuait un contrat # TP-202101-05 à 9267-7386 Québec inc. (A. Desormeaux Excavation) pour les travaux d'installation de pieux du quai municipal suivant les dispositions de l'article 573.3.3 de la Loi au montant de 91 000.00 \$ plus les taxes applicables (soit 104 627.25 \$ toutes taxes comprises) ;

ATTENDU le décompte progressif # 1 au montant de 84 630.00 \$ et la facture # 005615 du 9 mars 2021 de A. Desormeaux Excavation, pour la réalisation des travaux d'installation des pieux au quai municipal, pour un montant total de 76 167.00 \$ plus les taxes applicables tenant compte de la retenue contractuelle de 10 % ;

ATTENDU la recommandation de paiement # 1 pour les travaux réalisés telle que préparée par monsieur Alexandre Latour, ing. d'Équipe Laurence, datée du 11 mars 2021 au montant de 76 167.00 \$ plus les taxes applicables tenant compte d'une retenue contractuelle de 10 % ;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les recommandations précitées et autorise le Service de la trésorerie à acquitter le paiement au montant de 76 167.00 \$ plus les taxes applicables (87 573.01 \$ toutes taxes comprises) à A. Desormeaux Excavation tenant compte d'une retenue contractuelle de 10 %.

QUE cette dépense soit payable par le règlement d'emprunt # AG-046-2019 (Poste # 73-03000-721).

5. SÉCURITÉ CIVILE ET SÉCURITÉ INCENDIE

5. a) RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Maxime Bélanger, fait rapport au conseil.

AG-1115-04-2021

5. b) ACCEPTATION DE DÉMISSION DE M. PHILIPPE BARON, DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL.

ATTENDU l'avis de démission tel que formulé par monsieur Philippe Baron, directeur adjoint au Service de sécurité incendie de Sainte-Marguerite-Estérel, informant le directeur du service qu'il quitte son poste à temps plein à compter du 23 mars 2021 mais demeure en poste en soutien jusqu'au 2 avril 2021 ;

ATTENDU la recommandation telle que formulée par le directeur du Service de sécurité incendie et civile, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la démission de monsieur Philippe Baron, à titre de directeur adjoint au Service de sécurité incendie, le remercie de ses bons et loyaux services pour l'Agglomération et lui souhaite une bonne continuité dans son plan de carrière.

AG-1116-04-2021

5. c) DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS (BILAN) DES ACTIONS 2020 RELATIVES AU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN VIGUEUR.

ATTENDU le dépôt du bilan au 31 décembre 2020 des actions réalisées suivant le schéma de couverture de risques révisé en juillet 2015 et en vigueur au 1^{er} octobre 2015 par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier, le tout conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte du rapport et approuve le bilan déposé.

AG-1117-04-2021

5. d) MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # AG-1090-12-2020 - ACHAT D'UNE REMORQUE FERMÉE MAXXFORCE 2021 POUR LE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE – CHANGEMENT DE FABRICANT.

ATTENDU la résolution # AG-1090-12-2020 prise le 14 décembre 2020 par laquelle ce conseil autorisait l'achat d'une remorque fermée MAXXFORCE 2021 pour le transport d'équipements de sauvetage, dossier # SI-202012-106 ;

ATTENDU que le fournisseur Remorque En Direct nous a avisé le 30 mars 2021 qu'il ne pouvait livrer l'équipement tel que commandé au motif que le fabricant a fermé ses portes ;

ATTENDU que le fournisseur Remorque En Direct a trouvé un nouveau fabricant et que la qualité de la remorque est supérieure et que le délai de livraison est de 2 semaines mais que le coût sera plus élevé de 2 300.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur du Service de sécurité incendie et civile, monsieur Pierre Tessier :

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et modifie la résolution # AG-1090-12-2020 pour un total de 12 700.00 \$ plus les taxes applicables (14 253.95 \$ toutes taxes comprises) en lieu et place du montant indiqué de 10 397.00 \$ (11 953.95 \$ toutes taxes comprises).

QUE ce conseil affecte le montant total de la dépense soit 14 253.95 \$ au surplus accumulé non affecté de l'Agglomération au 31 décembre 2019 au lieu du poste # 63-31020-000 (Transfert aux activités d'investissement) comme indiqué à la résolution # AG-1090-12-2020.

AG-1118-04-2021

5. e) ACCEPTATION DE DÉMISSION DE M. JEAN-PIERRE LECQUÉRÊT, MEMBRE DIRECTEUR DE SÉCURITÉ CIVILE.

ATTENDU l'avis de démission tel que formulé du 16 mars dernier par monsieur Jean-Pierre Lecquérêt, membre directeur à la sécurité civile, avisant de son manque de disponibilité à l'avenir ;

ATTENDU la recommandation telle que formulée par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Maxime Bélanger, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil prend acte de l'avis, accepte la démission de monsieur Jean-Pierre Lecquérêt prenant effet à compter du 16 mars dernier et lui adresse ses remerciements pour ses bons et loyaux services rendus pendant toutes ces années depuis 2003 au comité de sécurité civile et lui souhaite une bonne santé pour la suite.

6. RÉSEAU ARTÉRIEL

6. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

Le conseiller, monsieur Bernard Malo, fait rapport au conseil.

7. COMMUNICATIONS, CULTURE ET PROMOTION TOURISTIQUE

7. a) RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS.

La conseillère, madame Marie-Claude Déziel, fait rapport au conseil.

8. CORRESPONDANCE

9. AFFAIRES NOUVELLES

AG-1119-04-2021

9. a) DOSSIER CAMION # 35 FORD F-150 2013 À RÉPARER.

ATTENDU que le moteur de la camionnette (#35), de marque Ford F-150 année 2013 utilisée par le Service des premiers répondants depuis 2016 achetée neuve en 2012, doit être remplacé ;

ATTENDU que l'achat d'une nouvelle camionnette adaptée aux premiers répondants n'a pas été prévu aux prévisions budgétaires de l'Agglomération pour 2021 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer le moteur défectueux par un moteur usagé le plus rapidement possible afin de remettre cette camionnette en opération ;

ATTENDU le prix obtenu de Mécanique E. L. enr. pour un moteur usagé disponible et compatible incluant un an de garantie au montant de 6 000.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTEDU la recommandation conjointe du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier et du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par monsieur Maxime Bélanger et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'achat du moteur usagé de Mécanique E.L. enr au montant de 6 000.00 \$ plus les taxes applicables (6 898.50 \$ toutes taxes comprises).

QUE la réparation et le remplacement du moteur se fasse en régie interne.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 62-22000-640 (pièces de camions).

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme prévu à la présente, une invitation est également faite à la population sur le site Internet municipal de transmettre les questions au conseil via courriels adressés à la Ville au gdicaire@lacmasson.com. Aucune question.

AG-1120-04-2021

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les conseillers présents en ligne et adopté de lever la séance.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Présidente

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière